

Réunion du jeudi 29 juin 2023

Déclaration liminaire de la Fédération Syndicale Unitaire

Nous l'avions dit dans notre déclaration lors de la première plénière de la Formation Spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail académique et nous alertons à nouveau ce jeudi 29 juin les services : l'épuisement et l'exaspération de toute la communauté éducative atteignent un niveau inédit en cette fin d'année scolaire. Force est de constater en cette fin d'année scolaire que le ministère et le gouvernement ont fait et continuent de faire la sourde oreille, en multipliant les mesures et réformes autoritaires sans concertation des personnels, au détriment de leurs conditions de travail et de leur état de santé. Combien de mesures depuis le début de cette année scolaire auront fait l'unanimité des organisations syndicales représentatives des personnels contre elles ? Aucune.

Suite à l'élection des représentants des personnels aux conseils médicaux, la FSU rappelle à notre administration que nous veillerons à ce que la totalité des 15 élus soient convoqués, ce qui permettra de défendre les personnels par corps et au plus près des métiers et des conditions du réel de l'activité, comme cela était le cas dans les commissions de réforme.

Le sentiment d'être méprisé par ce gouvernement c'est aussi ce que beaucoup de nos collègues ressentent lorsque le 9 juin le ministre demande expressément aux chefs d'établissement de se tourner vers leurs équipes pour mettre en place une semaine de sensibilisation sur la thématique " harcèlement et réseaux sociaux " du 12 au 16 juin, comme si les personnels n'étaient pas déjà investis sur la question au quotidien : quelle méconnaissance du terrain et en particulier du travail des CPE ! La lettre du Ministère envoyée aux Recteurs le 23 juin, propose de répondre aux problématiques de santé mentale de nos élèves par la production d'un énième protocole : c'est encore renvoyer la responsabilité sur les équipes sans prendre en compte le manque cruel et récurrent de personnels éducatifs, de santé et social auprès des élèves. La lutte contre le harcèlement scolaire est un sujet grave qui mérite mieux que des artifices de communication qui s'inscrivent finalement dans un cycle médiatique toujours recommencé, avec des personnels mis en accusation.

A ce sujet, la FSU dresse un constat pour le moins inquiétant sur une augmentation significative des personnels qui nous interpellent parce qu'ils sont mis en cause : tantôt accusés par les médias ou sur les réseaux sociaux, par des usagers, par des élèves, voire par d'autres personnels, et de nombreuses fiches RSST notamment en témoignent. Dans notre académie, chacun d'entre nous autour de cette table a pu être témoin de l'impact que ces accusations pouvaient avoir sur l'état de santé des personnels. Un protocole de prévention et de protection de ces personnels doit impérativement être élaboré et en concertation avec les représentants des personnels à la Formation Spécialisée. Nous reviendrons sur ce sujet lorsque nous aborderons le point 7 à l'ordre du jour de cette instance quant aux travaux prévisionnels.

Sur un autre sujet qui concerne la sureté des personnels, suite au décès d'un jeune victime dun tir de police, des heurts et violences ont éclaté y compris dans notre académie ces dernières heures et nous souhaitons avoir connaissance des dispositions prises par notre administration pour protéger les personnels qui travaillent au coeur des quartiers touchés.

En ce qui concerne maintenant l'actualité de notre ministère : depuis les annonces - d'une violence inouïe - d'E. Macron, concernant la réforme de la voie professionnelle, d'un plan social inédit en direct à la télévision, de nombreux·ses collègues contactent la FSU paniqué·es à l'idée de perdre leur poste ou de voir leur métier, celui pour lequel elles et ils ont passé un concours, pour lequel elles et ils sont qualifié·es et expérimenté·es, profondément transformé par les mesures prévues dans cette réforme brutale. A quelques semaines de la fin de l'année scolaire, imaginez-vous le désarroi dans lequel certain·es se trouvent et les conséquences graves que ceci pourrait avoir sur leur santé ? Nous dénonçons fermement la méthode et le fond d'une réforme qui casse les

métiers de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. Où est la « bienveillance » tant affichée lorsque l'institution traite ses personnels comme de vulgaires pions interchangeables ? Quel mépris, à la fois pour les enseignant·es de LP et pour leurs collègues du premier degré de considérer que les un·es puissent improviser le travail des autres ! Quelle méconnaissance de nos métiers ! Nous y reviendrons pendant cette instance car la FSU a demandé à l'inscrire à l'ordre du jour, mais d'ors et déjà, le document préparatoire envoyé hier soir nous apparaît bien incomplet pour répondre à une réelle prévention primaire.

Quant au « pacte enseignant », il va amplifier la dégradation des conditions de travail des personnels sans résoudre la crise de recrutement et va produire encore plus d'inégalité de traitement entre collègues, entre femmes et hommes tout particulièrement. Non seulement le Pacte n'est pas une réponse adaptée au malaise des personnels, mais il fait de l'indemnitaire un élément concurrentiel visant à diviser les collectifs de travail et contribue à augmenter les inégalités salariales entre les hommes et les femmes, allant à l'encontre du plan ministériel pour l'Égalité Professionnelle.. La FSU rappelle son opposition à cette réforme et à la mise en place du PACTE. Nous instruirons dans l'instance le bilan d'étape de l'axe 4 et 5 du plan égalité femmes-hommes académique et le constat est amer. Le plan académique est ambitieux et contient des leviers d'amélioration, malheureusement la mise en œuvre dans l'organisation du travail réel est complètement absente, voire elle régresse.

Dans le département du 59, les femmes PE ainsi que les Assistantes Sociales se voient refuser d'une manière qui semble systématisée les demandes de travail à temps partiel pour nécessité de service. Le refus écrit du temps partiel n'est pas adressé aux AS actuellement ce qui empêche les voies de recours. Rappelons que le temps partiel est demandé prioritairement par des mères en charge d'enfants de plus de 3 ans et que ces refus dégradent considérablement leurs conditions de travail et plus largement de santé. Par ailleurs, certaines PE se voient même refuser leurs demandes de démissions pour ces mêmes nécessités de service. Nous demandons à ce que cette instance permette de mettre fin à cette politique de refus. Le mal-être est immense et les départs vont s'amplifier : cette politique contribue au manque d'attractivité de nos métiers déjà dans une crise profonde du recrutement.

La Formation Spécialisée est une instance d'alerte : la qualité du dialogue social nous semble être le dernier rempart à l'implosion du système. Le calendrier des travaux de la Formation Spécialisée 2023-2024 doit être à la hauteur des enjeux en terme de santé, sécurité et conditions de travail. Cela devrait notamment passer par l'octroi de 20 jours de décharge, en référence à l'article 2 et en lien avec la taille de l'académie. Les élu.e.s FSU continuent à être en situation d'exercice dans leurs établissements. L'attention particulière à nos conditions d'exercice en établissements en tant que représentants des personnels doit nous garantir l'exercice serein tant de nos mandats que de nos métiers et le fait de ne pas être remplacé et fonctionner toujours sur convocation plutôt que sur décharge pèse lourdement sur les représentants des personnels.

Les représentant.es des personnels FSU de la FS-SSCT Académique continueront de mener leur rôle pour le bien des personnels et pour une meilleure qualité du Service Public d'Éducation.



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL